

BUILD-UP SKILLS 2 – FRANCE

1. CONTEXTE

Un consortium composé de l'ADEME et de l'Alliance Villes Emploi (AVE) a été retenu par la Commission européenne pour faire un état des lieux des emplois et des compétences dans le secteur du bâtiment en France, et pour rédiger une feuille de route pour la montée en compétences des professionnels de ce secteur dans le cadre de la transition énergétique, avec pour horizon l'année 2030.

- Les travaux vont commencer en septembre 2022 et se poursuivre jusqu'en avril 2024.
- Les travaux seront conduits au niveau national, avec des « focus » sur 4 territoires et leurs Régions respectives (par exemple, le Pays du Cambrésis et la Région Hauts de France ont été pressentis).
- Les évolutions des marchés de la construction et de la rénovation énergétique seront prises en compte, avec leurs impacts sur les besoins d'emplois et de compétences.
- Le consortium souhaite associer à ces travaux toutes les parties prenantes qui le souhaitent.

2. PROGRAMME DE TRAVAIL

Les travaux sont structurés en « work packages » (WP) et en tâches. Ils sont résumés ci-après.

WP1 – Coordination, management et contrôle qualité

Les tâches correspondantes seront assurées par AVE et l'ADEME.

WP2 – Mobilisation des parties prenantes et création d'une plateforme

Période : septembre/22 - février/23

Tâche 2.1 – Identification des parties prenantes et mobilisation de celles-ci dans une plateforme nationale déclinée sur 4 territoires « focus » et leurs Régions respectives.

Tâche 2.2 – Recherche et traitement de données. Cette tâche pilotée par l'ADEME avec le concours d'AVE, et réalisée avec l'aide des parties prenantes réunies dans la plateforme, aura pour contenu la conduite d'une étude bibliographique et de collecter des données qualitatives et quantitatives. Un focus sera fait sur la construction et la rénovation BBC.

A l'issue de ces premiers travaux, une base de données sera mise en place.

Tâche 2.3 – Evaluation de l'efficacité de la feuille de route « BUS 1 » écrite en 2015. Cette évaluation sera réalisée avec des entretiens individuels, deux réunions de « focus groupes » et des échanges.

WP3 – Analyse de l'état des lieux et construction de scénarios

Période : février/2023 – février/2024

Tâche 3.1 – Analyse de l'état des lieux

L'objectif est d'aboutir à une vue claire et partagée des opportunités, des obstacles, et des challenges dans le secteur du bâtiment en France.

La tâche sera pilotée par l'ADEME avec le concours d'AVE. Toutes les parties prenantes seront associées à la collecte de données et d'informations aux 3 niveaux (national, régional, et local).

Les points suivants seront abordés :

- Description du secteur du bâtiment, de ses liens avec d'autres secteurs, des tendances du marché etc.
- Les politiques nationales et les stratégies pour atteindre les objectifs EU2020
- Différentes données statistiques
- Les formations
- Les « gaps » en matière de qualifications
- Les obstacles à la montée en qualification.

Ces données et leurs analyses seront partagées avec les parties prenantes et débattues dans des « focus groupes », puis présentées dans une plénière nationale au cours de laquelle les échanges se poursuivront avant d'aboutir à des conclusions et à un consensus.

Tâche 3.2 – Élaboration de scénarios.

Des scénarios « marchés de la rénovation énergétique des bâtiments » et des scénarios « emplois et compétences » seront élaborés, en s'appuyant sur les données recueillies durant la tâche 3.1. Pour cela, la méthode SDP expérimentée dans le Cambrésis, sera utilisée.

WP4 – Élaboration de la feuille de route et engagements

Période : juillet/2023 – février/2024

Tâche 4.1 – Élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'actions pour la période 2023-2030. Toutes les parties prenantes seront associées à cette tâche au travers d'interviews, de groupes de travail (12), et d'une consultation en ligne. Les projets de feuille de route et de plan d'action validés devraient être publiés en janvier 2024

Tâche 4.2 – Engagements

Les projets de feuille de route et de plan d'actions seront présentés aux principaux décideurs nationaux et à ceux des 4 territoires et des 4 Régions « focus »

En février 2024 (dernier mois du projet) une réunion sera organisée à Paris pour la signature de la feuille de route et du plan d'actions par les décideurs nationaux, régionaux et locaux.

WP5 – Communication

Un plan de communication sera élaboré puis mis en œuvre par l'ADEME avec le concours d'AVE. Sont notamment prévus différents supports et plusieurs canaux de communication (réseaux sociaux, newsletter ...).

Une communication active sera établie avec les autres porteurs de projets BUS2 dans les Pays de l'UE, notamment pour échanger des informations, des expériences, et de bonnes pratiques.

WP 6 – Pérennisation, dissémination et benchmarking

Période : septembre 2023- février 2024

Quatre objectifs sont pris en compte :

- Pérenniser la plateforme nationale
- Suivre la mise en œuvre de la feuille de route
- Bâtir une stratégie pour que se mettent en place des plateformes régionales et locales afin de disséminer l'esprit de partenariat et la méthodologie de BUS2
- Échanger des bonnes pratiques avec les autres Pays de l'UE engagés dans BUS2.

Tâche 6.1 – Pérennisation

Responsable : ADEME

Il s'agit d'aboutir à la mise en place une organisation avec un secrétariat permanent pour animer la plateforme et suivre la mise en œuvre de la feuille de route et du plan d'action.

Tâche 6.2 – Essaimage

Responsable : AVE

Un guide technique sur la méthode BUS2 sera rédigé et diffusé via les réseaux AVE et ADEME et auprès des collectivités territoriales.

Une session spéciale sera organisée pour présenter ce guide.

Les adhérents d'AVE seront invités à mettre en œuvre la méthode BUS

2 sur leurs territoires

Tâche 6.3 – Benchmarking

L'objectif de cette tâche confiée à AVE est de bénéficier des « bonnes pratiques » des autres Pays engagés dans BUS2.

3. ORGANISATION

BUS2 sera piloté par l'ADEME et l'Alliance Villes Emploi

Trois instances seront mises en place :

- Un comité stratégique dans lequel siègeront les représentants des ministères concernés directement par BUS (Emploi, Transition énergétique ...)
- Un comité de pilotage, réunissant des représentants des ministères concernés, des collectivités territoriales engagées dans le projet, des organisations professionnelles ...
- Une « plateforme » réunissant les principales parties prenantes

4. CE QUI EST ATTENDU DES MAISONS DE L'EMPLOI PARTENAIRES

- La mobilisation des parties prenantes de leur territoire : collectivités territoriales et EPCI ; organisations professionnelles ; organismes de formation... etc.
- Une liste type leur sera communiquée pour qu'ils participent aux groupes de travail locaux BUS2.
- L'organisation et l'animation de groupes de travail réunissant les parties prenantes locales. Ces groupes auront pour tâches de :
 - participer à l'analyse de l'état des lieux,
 - contribuer à l'écriture de la feuille de route nationale
 - rédiger un plan d'actions locales
- Une contribution à la mobilisation de leur Conseil Régional
- La participation à la plateforme nationale et à des réunions nationales (une dizaine au maximum – dont certaines probablement en visio-conférence)

Un budget est prévu dans BUS2 pour financer les 4 Maisons de l'Emploi qui accompliront ces tâches (il est de l'ordre de 30 jours/chargés de mission par MDE).

Alliance Villes Emploi accompagnera chacune des 4 MDE dans cette mission.